

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dis-
soute: **Centralor SA, Fribourg**
2.

Nom et siège de la société anonyme repreneuse: Parvico
SA (Parvico AG) (Parvico Ltd), Fribourg
3.

Décision par: l'Assemblée générale extraordinaire
4.

Date de la décision: 10.06.2002
5.

Echéance de préavis des créances: **14.08.2002**
6.

Adresse pour la déclaration des créances: Parvico SA
(Parvico AG) (Parvico Ltd), Rte des Daillettes 21, 1700
Fribourg
7.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers
de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs préten-
tions.
8.

Remarques: les actifs et passifs de Centralor SA, à Fribourg
sont repris par Parvico SA (Parvico AG) (Parvico Ltd), à Fri-
bourg, par voie de fusion universelle et sans liquidation,
conformément à l'article 748 CO. L'attention des créanciers
est attirée sur le fait que la société se réserve le droit de
procéder à la réunion anticipée des biens des deux sociétés
et de requérir la radiation anticipée conformément aux ar-
ticles 748 ch. 6 et 745 al. 3 CO.

Philippe ULDRY, notaire
1701 Fribourg

(00559552)